

Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?

Déclaration du groupe des associations

Dans un contexte de crise économique et sociale profonde, nous mesurons l'importance d'une action ambitieuse de l'État dans les territoires pour réaffirmer les valeurs fondamentales sur lesquelles repose notre République.

L'organisation et les missions de l'État dans les territoires constituent un sujet éminemment vaste : de l'Europe aux collectivités en passant par les acteurs de la société civile associés à la construction des politiques publiques, sans doute aurions-nous pu collectivement réduire le périmètre de notre réflexion et ainsi faciliter la compréhension de nos messages par le plus grand nombre.

Par ailleurs, pour le groupe des associations, la construction d'une société civile européenne est un défi collectif majeur. C'est pourquoi il soutient les propositions visant à une meilleure appropriation publique et citoyenne du processus d'intégration européenne. Toutefois, si nous estimons que le principe de subsidiarité est le garant de l'égalité des territoires de l'Union, le groupe des associations tient à rappeler son attachement au respect de la primauté du droit communautaire.

Au-delà de ces deux commentaires de forme, le groupe des associations soutient la majorité des propositions présentées par Mme la rapporteure, notamment en ce qui concerne la meilleure prise en compte des enjeux du long terme par l'État et les pouvoirs publics. La gestion de la dette publique ou les questions environnementales et climatiques sont des exemples de ces sujets que le temps politique ne sait pas traiter. Pour le groupe des associations, le CESE a sa place, avec d'autres, dans cette responsabilité du long terme.

Notre groupe tient également à exprimer son soutien à la suspension temporaire de la RGPP, le temps de procéder à son évaluation et à sa réorientation. La réforme de l'État aurait pu, par exemple, constituer une opportunité pour moderniser les conditions du partenariat entre État et associations. Pourtant, l'inexistence d'un véritable dialogue civil perturbe le monde associatif dans les missions d'utilité sociale qu'il assume au quotidien dans l'ensemble des territoires. La contribution de la vie associative à la richesse de notre pays devra également être intégrée à cette évaluation.

Dans le respect, à la fois de la démocratie représentative et de la démocratie sociale légalement instituées, les associations œuvrant pour le bien commun doivent être reconnues comme des actrices incontournables du dialogue civil. La proposition de dynamiser la Charte des engagements réciproques liant depuis 2001 l'État et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) est un premier pas en ce sens. Cette question spécifique pourrait, par ailleurs, faire l'objet d'un travail approfondi

au sein du Conseil économique, social et environnemental afin de mettre en lumière la pluralité du concours à l'intérêt général, dont l'État reste le garant.

Le groupe des associations a voté l'avis.